

LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré
accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste
adapté à vos ressources



Nom et prénom de l'élève : _____

Nom du lycée : _____

Classe : _____

Année : _____

QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **1,50 € et 4,00 €** au ticket et entre **1,20 € et 3,70 €** pour un forfait annuel.
- La **Région Île-de-France finance** la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 56 à 87 %).
- Ci-dessous le **prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket		
≤ 457.50 €	≤ 549.00 €	≤ 732.00 €	A ≤ 183 €	1.50 €	1.20 €	de 83 % à 87 %
≤ 882.50 €	≤ 1 059.00 €	≤ 1 412.00 €	B ≤ 353 €	1.70 €	1.40 €	de 81 % à 84 %
≤ 1 295.00 €	≤ 1 554.00 €	≤ 2 072.00 €	C ≤ 518 €	1.90 €	1.60 €	de 79 % à 82 %
≤ 1 722.50 €	≤ 2 067.00 €	≤ 2 756.00 €	D ≤ 689 €	2.10 €	1.80 €	de 77 % à 80 %
≤ 2 185.00 €	≤ 2 622.00 €	≤ 3 496.00 €	E ≤ 874 €	2.30 €	2.00 €	de 74 % à 78 %
≤ 2 695.00 €	≤ 3 234.00 €	≤ 4 312.00 €	F ≤ 1 078 €	2.50 €	2.20 €	de 72 % à 76 %
≤ 3 332.50 €	≤ 3 999.00 €	≤ 5 332.00 €	G ≤ 1 333 €	2.70 €	2.40 €	de 70 % à 73 %
≤ 4 222.50 €	≤ 5 067.00 €	≤ 6 756.00 €	H ≤ 1 689 €	3.00 €	2.70 €	de 67 % à 70 %
≤ 5 970.00 €	≤ 7 164.00 €	≤ 9 552.00 €	I ≤ 2 388 €	3.50 €	3.20 €	de 61 % à 64 %
≥ 5 970.00 €	≥ 7 164.00 €	≥ 9 552.00 €	J ≥ 2 388 €	4.00 €	3.70 €	de 56 % à 59 %

* Selon les établissements, les familles ont la possibilité de souscrire une formule d'inscription au forfait et bénéficient d'un abatement supplémentaire de 0,30 cts par repas.

** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?



Vous transmettez au lycée **ce dossier « Restauration scolaire »** complété et accompagné de **l'attestation de restauration scolaire** (cf. démarche ci-contre).

L'attestation est **valable pour l'année scolaire**.

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

COMMENT SE PROCURER L'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE À REMETTRE AU LYCÉE ?

Vous êtes allocataire Caf :

Vous avez reçu un courrier Région/ Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre à l'établissement.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement de la Caf mentionnant votre quotient familial soit :



sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur www.caf.fr)



sur le site de la Caf www.caf.fr > rubrique Mon compte



via l'application smartphone Caf.

Vous n'êtes pas allocataire Caf :



Une **calculette** accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire.

www.iledefrance.fr/equitables

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,
- photocopies de l'intégralité du livret de famille,
- et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme
téléphonique
ÉquiTables
0 800 075 065



Disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 du 18.05 au 03.07.2015 et du 24.08 au 25.09.2015

APPEL GRATUIT REÇUS UN POSTE FIXE

Attention : si votre dossier est incomplet le tarif maximal vous sera appliqué soit 4€ pour le ticket ou 3,70 € pour le forfait.